

CONDITIONS GENERALES

Il est convenu et accepté,

Entre : *Marc De Brandt faisant commerce sous l'appellation « BuCoWeb », ayant son siège social à 17, rue des longues aires 6990 BOURDON (HOTTON), inscrit au registre de commerce de Marche en Famenne sous le numéro 21372, TVA BE : 691 523 094 dénommé le « concepteur » ;*

et : *le commanditaire*

Article 1 : conditions générales

Tous desiderata et critères particuliers seront repris dans des annexes jointes au présent document.

Article 2 : objet

Le commanditaire charge le concepteur de développer un site Internet personnalisé et ce UNIQUEMENT en langue française.

Article 3 : conception

- Le concept se basera essentiellement en pages fixes, sans animations, sans fond sonore, sans base de données et EXCLUANT la possibilité de commerce en ligne. Toutes options pré-citées, ce y compris l'ajout d'autres langues, feront objet d'une facturation supplémentaire. (Voir Art 7, alinéa 7). Toutes modifications à un cahier des charges existant seront facturées à l'heure.

Article 4 : présentation

- Le commanditaire exprimera son idée générale. La conception demandée ne pourra être effectuée que sur base du matériel fourni par le commanditaire à savoir idées de base, textes, logos, thèmes, création graphique 3D, photos, adresses et liens Internet.
- Le concepteur s'engage à exploiter de son mieux, en tenant compte de la faisabilité technique et professionnelle l'idée du concept graphique et du design.

Article 5 : choix du serveur et du nom de domaine

- Le commanditaire est libre de choisir l'hébergeur et le type de serveur sur lequel il appartiendra au concepteur d'y transférer le site. La seule obligation étant le fait que le concepteur doit avoir accès au serveur via une connexion ADSL. Seront donc à EXCLURES toutes FAI obligeant le concepteur à souscrire un abonnement. Le concepteur guidera le choix de son client en tenant compte de l'évolution possible du site. Le commanditaire communiquera le plus rapidement possible, par fax ou email, l'adresse FTP et les codes d'accès de son serveur FTP.
- Afin d'éviter tout malentendu sur la responsabilité des transferts ou la maintenance de fichiers, le commanditaire accepte que le code d'accès soit changé par le concepteur.
- Le commanditaire est responsable, à lui seul, des engagements pris avec le prestataire du serveur. En cas de litiges, les sommes dues seront TOUJOURS redevables au concepteur.
- Le concepteur NE POURRA être tenu responsable des tentatives d'intrusions d'autrui sur le serveur.
- Le concepteur NE POURRA être tenu responsable de problèmes techniques, ce au sens le plus large du terme, provenant de mauvaises connexions ou autres du serveur.
- De même, le commanditaire réglera lui-même toutes factures concernant son nom de domaine ou de frais de serveur qu'il recevra de son Provider.

Article 6 : délai de conception

- La création ne pourra être effective que lorsque le commanditaire aura livré toutes les données nécessaires à la conception. Cependant, il est accepté de part et d'autre que toutes les données DOIVENT être fournies dans les trente (30) jours suivant le bon de commande. Au-delà, toutes sommes seront exigibles de plein droit. Le délai de conception sera de 30 jours ouvrables pour un site complet.
- Les délais de conceptions peuvent être dépendant de contraintes supplémentaires techniques ou autres.
- Définition de délai de conception : période de jours ouvrables après laquelle une PREMIERE présentation sera proposée au commanditaire.

Article 7 : réception des travaux

- A la fin du délai de conception, le commanditaire pourra visualiser sa demande sur un serveur du concepteur, pour approbation.
- Le concepteur fournira l'adresse où le commanditaire pourra consulter, durant une période ouvrable de 48 heures, le travail demandé.
- De légers changements ou modifications pourront être effectués par le concepteur. Les demandes seront écrites.
- Une dernière consultation finale sera proposée après un nouveau délai de 48 heures ouvrables. Au commanditaire de vérifier l'exactitude de toutes les données. Cette période passée, le travail est considéré comme réceptionné, toutes sommes seront dues.
- Un retard sur les délais convenu par bucowedb, ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.
- Les sources d'analyse, de design, de conception ou autres resteront TOUJOURS la propriété du concepteur.
- Les modifications ultérieures à ce délai, seront facturées au prix convenu **de 61.97€ / Hr** (HTVA)

Article 8 : maintenance du site

- Une maintenance journalière de toutes les pages, pour la durée du contrat, sera assurée par le concepteur pour un montant mensuel déterminé sur le bon de commande. Une ou deux modifications OU remplacements mensuels de textes seront inclus gratuitement. Plus de modifications seront facturées au prix de **de 61.97€ / Hr** (HTVA) ou sur devis.

Article 9 : paiement facturation et retard

- Le prix de création de sites dépendant de la charge de travail, un devis peut-être établi. Les conditions de ce devis feront partie intégrante du présent contrat, elles peuvent être reprises sur le bon de commande.
- Le mode de paiement exigé est le suivant : sans mensualités, lors de la réception finale.
- Sauf spécifications contraires, toutes nos factures sont payables dans la quinzaine.
- En outre, nos factures porteront d'office un intérêt de 1 % par mois, avec un minimum de 7,45€ (htva), à la date d'échéance notifiée en facture, majorée de 15 % de clause pénale.
- Propriété intellectuelle non cédable.
- La signature du présent contrat engage le commanditaire de façon définitive et dans la totalité des sommes convenues.

Article 10 : acceptation et durée du contrat

- La date de début du contrat commencera dès signatures et réception de la présente et du bon de commande.
- **Le contrat est accepté de part et d'autre pour une durée de TROIS (3) ans** reconductible tacitement. Il pourra être mis un terme au présent contrat, par envoi recommandé, **TROIS (3) mois** avant échéance. **(Un délai plus court peut-être spécifié au recto)**

Article 11 : rupture de contrat

- En cas de rupture du commanditaire les sommes dues seront TOUJOURS exigibles quelque' en soit le motif, sauf non respect du contrat par le concepteur. La preuve sera toutefois apportée et justifiée par le plaignant.
- En cas de rupture du concepteur, celui-ci ne cédera les sources de sa création et ne libérera les droits de propriétés que contre paiement. Il NE POURRA lui être réclamé d'autres indemnités.

Article 12 : attribution de compétence

- Pour tout litige à naître de l'interprétation de la présente convention, les tribunaux de Marche en Famenne seront seuls compétents.